

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération N° 11-04-2024 / N°48

Etaient présents les membres en exercice : 94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Titre de la délibération : Signature d'une convention avec le Département du diagnostic d'archéologie préventive : création d'une zone d'activités à Haute-Avesnes

Monsieur le Vice-Président rappelle le projet de création d'une Zone d'Activités Economique sur les communes de Haute-Avesnes et Acq.

Suite au dépôt des permis d'aménager, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont considéré que les travaux envisagés pouvaient être susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique et ont de ce fait diligenté un diagnostic archéologique.

Par arrêté préfectoral N°62_2024_008_02 en date du 20 février 2024, la réalisation du diagnostic archéologique a été confiée au Département du Pas-de-Calais.

De ce fait, il est nécessaire de signer dans les trois mois suivant cet arrêté, une convention avec le Département du Pas-de-Calais précisant les conditions de réalisation du diagnostic.

Vu la réception en date du 7 mars 2024 du projet de convention envoyé par le service départemental de l'archéologie, l'opération est constituée d'une phase terrain, d'une phase étude et la remise d'un rapport final de diagnostic. La convention précise le calendrier de l'opération.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Vice-Président à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive avec le Département du Pas-de-Calais, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Vice- Président

Eric Poulain



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/05/2024 et publication ou notification du 02/05/2024

